

DEC 2024 06 05 004

## DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Acquisition d'un Lave-Vaisselle pour l'école des Bois

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;**VU** la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;**VU** le code de la commande publique ;**VU** le Budget Primitif 2024 ;**CONSIDÉRANT** que le lave-vaisselle de l'école des Bois nécessite d'être remplacé, la commune doit en acquérir un nouveau.**VU** la consultation des entreprises suivantes :

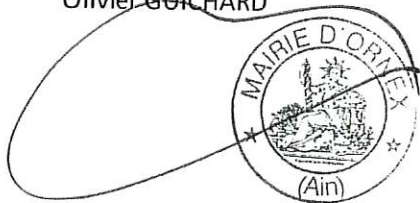
	Prix HT	Prix TTC	Classement
CUNY PRO	27 054,00€	32 464,80€	2
ETS JOSEPH	16 684,89€	20 201,51€	1

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise ETS JOSEPH est la mieux disante.

### DÉCIDE

**DE RETENIR** l'offre de l'entreprise ETS JOSEPH pour un montant de 16 684,89€ HT.

Fait à Ornex, le 25 juin 2024

Le Maire  
Olivier GUICHARDCertifié exécutoire le : 28 juin 2024  
Affiché le : 28 juin 2024

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité

chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision